

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes



Dérouleuse

Philippe Van Leberghe © CNPF



Feuilles de contreplaqué

Philippe Van Leberghe © CNPF



Panneaux de fibres

Romain Provost © CNPF



Cagette sans agraphe

© Comas



Bardage

Romain Provost © CNPF



Charpente

© DR

Peuplier le retour !



Bruno Rolland © CNPF

Peuplier : le vent en poupe !

La demande actuelle pour le bois de peuplier est en hausse.

Bien que les peupliers de culture représentent moins de 1 % de la couverture forestière de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette hausse de la demande représente une opportunité à saisir pour les propriétaires forestiers. Ce contexte favorable devrait leur permettre à la fois de renouveler leurs peupleraies mais aussi de valoriser certaines stations forestières adaptées.

Coté produits, les contreplaqués ou encore l'emballage en bois de peuplier se développent bien et affichent de sérieux avantages face au plastique : ressource renouvelable et bien adaptée pour l'alimentaire, recyclable, bilan carbone...

La culture du peuplier reste intéressante même sur des surfaces réduites car sa production est forte. Autre avantage la rotation est courte, 15 à 20 ans, et cela limite le risque d'investissement. C'est également une essence pour laquelle il y a le plus d'offre de cultivars pour s'adapter à diverses stations. Il est donc capital

d'utiliser les possibilités offertes par cette large palette pour se prévenir au maximum des risques sanitaires. Les techniciens du CRPF peuvent vous conseiller sur ces choix : ils suivent des placettes expérimentales pour comparer la croissance de certains de ces cultivars.

Comme pour les autres productions de bois d'œuvre, planter du peuplier nécessite aussi des interventions pour produire de la qualité et accéder aux meilleurs prix.

Les peupleraies font partie de nos paysages, la prise en compte des enjeux environnementaux dans la réalisation des plantations et de leur entretien est importante. Elle doit permettre de maintenir, voire de recréer des ripisylves en bordure de cours d'eau avec des essences d'arbres et d'arbustes variées et adaptées qui améliorent considérablement la qualité de l'eau et le maintien des berges.

Dans ce contexte n'hésitez plus à renouveler ou à réaliser de nouvelles plantations de peupliers afin de développer la filière populicole régionale.



Anne-Marie Bureau

Anne-Marie Bureau
Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

 <p>CNPFF Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p>	<p>c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPEDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20</p>	<p>Comité de rédaction : Anne-Marie Bureau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Dominique Jay, Marc Lafaye, Alain Csakvary (CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)</p>	<p>Publicité : ARB Publicité - Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr</p>	<p>Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960 Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône</p>
	<p>Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup</p> <p>Secrétaire de rédaction : Philippe Gaudry Tél. +33 (0)4 72 53 64 81 philippe.gaudry@crpf.fr</p>	<p>Crédits photos couverture : Bruno Rolland + CNPF + Comas + droits réservés.</p> <p>Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC</p>	<p>Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.</p>	



Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : <https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/>

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Le Peuplier : une valeur d'avenir

On entend parler de plus en plus du peuplier depuis quelques années, et depuis environ un an la hausse du prix du bois de peuplier marque les esprits.

Reboisement insuffisant, demande en hausse

Nous sortons d'une période où l'offre a excédé la demande, le tout aggravé par la crise économique à partir de 2008. Le taux de reboisement du peuplier s'est effondré dès 2006-2008, aboutissant à une diminution de la peupleraie française qui est passée de 240 000 ha à 200 000 ha en 20 ans. De plus, la peupleraie activement gérée est de l'ordre de 110 000 ha : le reste est constitué de peupliers de plus de 20 ans souvent de qualité moyenne, sur des parcelles parfois inaccessibles... ou délaissées voire oubliées par le propriétaire. L'ensemble aboutit à un déficit de production. En effet le besoin en bois de peuplier est en hausse. Après avoir atteint un minimum de récolte annuelle à 1,1 Mm³ en 2012-2013, le niveau habituel de 1,3 Mm³ a vite été retrouvé. La récolte tend vers 1,5 Mm³ et avec le développement de plusieurs usines notamment dans le domaine du contreplaqué de peuplier, le besoin est évalué à 1,8 Mm³ à partir d'environ 2021. De telles évolutions impactent la hausse sur les prix.



Action des pouvoirs publics - Une ressource écologique

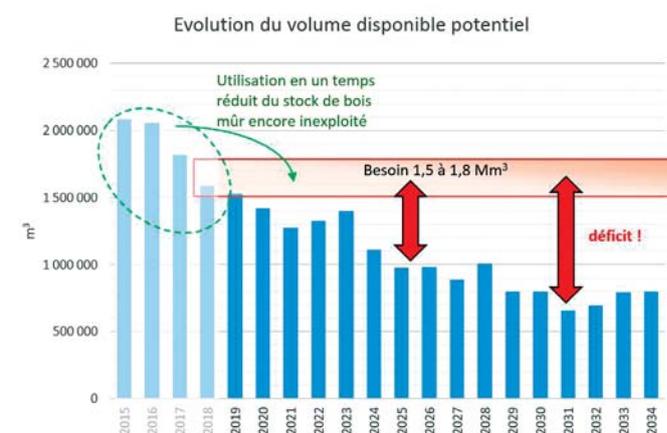
Après l'avoir largement sous-estimé et méconnu pendant des années, de plus en plus d'élus ou organismes prennent conscience de l'intérêt écologique, économique et social du peuplier. En témoignent les actions de soutien de Poitou-Charentes, Nouvelle-Aquitaine, Centre Val-de-Loire, Grand-Est, qui s'ajoutent à *Merci le Peuplier*¹. Avec une forte production sur des surfaces réduites, l'utilisation du peuplier - et notamment en contreplaqué et emballage léger - remplace avantageusement des matériaux polluants, et en plus avec des emplois locaux.

¹ Soutien financier des industriels au reboisement.

Un marché porteur

Les propriétaires qui ont investi dans la plantation et les travaux ces dernières années devraient donc voir leurs peupliers exploités dans d'excellentes conditions de marché.

C'est également vrai pour les propriétaires qui reboisent aujourd'hui, car le besoin en peuplier va durer.



S'il reste délicat de se projeter dans le futur, le peuplier semble prendre le virage d'une valeur sûre : le marché du contreplaqué de peuplier est en hausse durable, l'emballage léger en bois (cagettes, caisses à fromages, bourriches...) répond de façon moderne à une tendance lourde de mieux consommer, et de nouvelles perspectives s'ouvrent pour le sciage de peuplier.

Les reboisements en peuplier pourraient-ils conduire à un nouvel excès de bois ? Pour encore des années, le reboisement à 100 % des surfaces de peuplier exploitées ne suffirait pas à assurer le besoin identifié : il faudra pour cela renouveler une partie des peupleraies anciennes aujourd'hui moins disponibles.

À l'exception d'anciens peupliers installés sur des terrains peu propices, c'est donc un renouvellement systématique des peupleraies qu'il faudrait viser.

C'est d'autant plus facile grâce à l'offre actuelle en cultivars, qui comporte des sélections rigoureuses et éprouvées, et une grande variété qui permet de « coller » aux stations et de diversifier la plantation.

Les tailles de formation et élagages restent absolument indispensables pour l'obtention de la qualité de bois nécessaire pour les industriels... et l'obtention des meilleurs prix.

Une région à fort potentiel populier

Actuellement très recherchés par l'industrie, les peupliers de culture représentent entre 10 et 13 000 ha selon les sources, à peine 0,4 à 0,5 % de la couverture forestière en région Auvergne-Rhône-Alpes (5 à 6 % des peupleraies nationales). Les données sont publiées par l'Inventaire forestier national à partir de photos aériennes et le Cadastre.

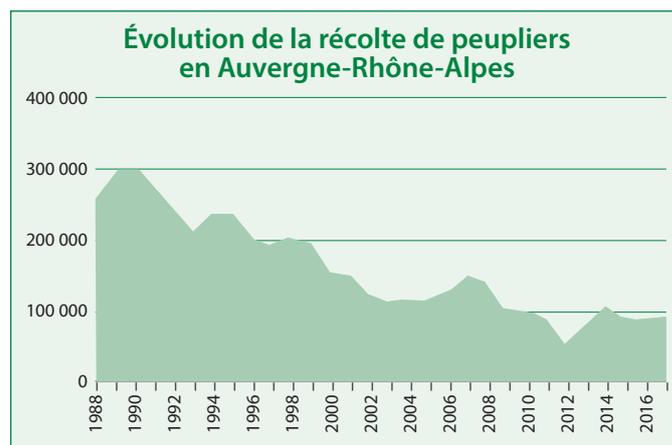
Surface des peupleraies en Auvergne-Rhône-Alpes

(Sources IFN et cadastre)

Département	Surface (ha) (IFN-BD Forêt V2)	Année photographie de référence	Surfaces cadastrées (ha) (2016)
Ain	3 112	2005	2675
Isère	3 003	2009	3936
Allier	1 294	2008	1894
Savoie	1 114	2006	1705
Puy-de-Dôme	685	2009	1209
Rhône	422	2008	520
Drôme	313	2006	530
Loire	219	2006	765
Ardèche	102	2007	186
Haute-Savoie	67	2008	178
Cantal	59	2010	35
Haute-Loire	24	2010	117
TOTAL	10 414		13 750

Il faut noter que la récolte de peupliers a été divisée par 3 au cours des 30 dernières années en Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui se traduit par une tension au niveau des approvisionnements chez les transformateurs et une augmentation nette des cours des peupliers sur pied.

Il faut profiter de cette embellie des cours des bois pour avoir une politique très volontaire de reconstitution et de création de nouvelles peupleraies afin de renforcer et assurer la pérennité de la filière populier régionale.



Source : Éric Paillassa (IDF) + Agreste 2017.

Systématique des peupliers de culture

Les peupliers appartiennent à la famille des Salicacées. Le genre « *Populus* » comprend 32 espèces de peupliers plus leurs hybrides. L'essentiel de ces espèces se rencontre dans les régions plutôt froides et humides de l'hémisphère nord. Les peupliers sont « *dioïques* », (mâles ou femelles) : on désigne donc les cultivars* comme « *mâle* » ou « *femelle* », ce caractère facilitant les hybridations interspécifiques.

Le genre « *Populus* » est divisé en 6 sections : 2 sont essentielles pour la populiculture. La section Aigeros comprend les peupliers noirs (spontanés à proximité des cours d'eau, parfois en alignement comme les peupliers dits d'Italie) et les deltoïdes (nom du à la forme de leur feuille triangulaire) originaires d'Amérique du Nord, et la section Tacahamaca comprend les peupliers trichocarpa.

La section Aigeros rassemble de nombreux cultivars utilisés en populiculture, et les deltoïdes sont bien connus avec des cultivars anciens (Carolin origine USA, Alcinde origine USA ou Chautagne origine Savoie) ou des sélections françaises plus récentes : Delvignac, Delgas, Dellinois... ou étrangères comme Lux, Lena et Dvina sélectionnés en Italie.

Au sein de la section Aigeros les instituts de recherche français et étrangers ont hybridé des peupliers noirs

mâles d'origine européenne et deltoïdes femelles d'origine nord-américaine, qui ont donné naissance aux cultivars euraméricains actuellement utilisés dans notre région.

Parmi les plus importants :

- **Robusta** : vieux cultivar mâle français de 1885, peu sensible au phototropisme mais qui craint la casse par le vent. Moins productif que beaucoup de peupliers, il a bénéficié d'un fort engouement par le passé pour la qualité de son bois, sa bonne rectitude et sa facilité d'élagage. Mais sa sensibilité aux rouilles, dothichiza... et sa faible productivité l'ont écarté des peupliers éligibles aux aides publiques** depuis plus de 20 ans ;
- **I 214** : sélectionné en 1929 en Italie, ce cultivar femelle a très longtemps été le « champion » de la populiculture européenne (forte productivité en terrains fertiles des plaines alluviales). La qualité de son bois, après élagage, en faisait un peuplier très recherché par les industriels pour le contreplaqué. Mais une forte sensibilité au vent (chablis), à Marssonina et au puceron lanigère ont orienté les populiculteurs vers d'autres cultivars. Depuis 2012 il ne fait plus partie de la liste des peupliers éligibles aux aides publiques en France.

D'autres cultivars sont rattachés aux euraméricains tels que Koster (le plus vendu à ce jour en France), I 45-51 (second cultivar le plus vendu), Blanc du Poitou, Dorskamp, Flevo, Soligo... pour ne citer que les plus connus.

Dans la section Tacahamaca, l'espèce trichocarpa comprend des peupliers au tempérament forestier, surtout originaires de l'ouest de l'Amérique du Nord.

Le plus connu est le Fritz Pauley, cultivar femelle sélectionné pour sa forte plasticité et sa capacité à enrichir les mélanges taillis-futaie pauvres en réserves. On peut aussi citer Columbia river et Trichobel issu de l'hybridation des 2 précédents. Malgré leur sensibilité au vent, leur appétence pour les cervidés et le risque de chlorose sur sol carbonaté Fritz Pauley et Trichobel figurent toujours sur la liste des peupliers subventionnables en Auvergne-Rhône-Alpes**.

Pour ses fortes productivité et plasticité, de nombreux instituts de recherche dont celui de Grammont (Belgique) ont hybridé Populus trichocarpa avec des deltoïdes, créant ainsi **les cultivars interaméricains**.

Dans les années 1960 est ainsi apparue la série des Unal, cultivars issus pour l'essentiel de l'hybridation de Fritz Pauley par des deltoïdes mâles. Suite à ces croisements, beaucoup de cultivars ont été utilisés en populiculture (Unal, Hunnegem, Raspalje, Boelare et surtout Beaupré).

Beaupré, cultivar femelle à bonne rectitude et à croissance très rapide a été largement planté en Auvergne-Rhône-Alpes (Ain, Isère et Allier). Mais sa très forte sensibilité aux rouilles l'ont écarté en 2000 de la liste des peupliers éligibles aux aides publiques**. Seul subsiste dans cette liste d'interaméricains, Raspalje, un cultivar femelle.



Interaméricains élagués.

De nos jours de nouvelles sélections très prometteuses pour la production et la résistance aux bio agresseurs sont proposées par la recherche forestière (GIS peuplier), plus particulièrement parmi les peupliers deltoïdes tels que :

- **Dellinois** : cultivar mâle issu de croisements de deltoïdes des USA : débourrement tardif, croissance supérieure au I 214, très peu sensible au puceron lanigère et au Marssonina ;
- **Delvignac** : mâle très voisin de Dellinois, très plastique sur le plan stationnel, plus résistant au chancre bactérien ;
- **Delgas** : femelle obtenue par des hybridations de deltoïdes des USA. Croissance soutenue, assez sensible au chancre bactérien. Ce cultivar doit être réservé à des plantations éloignées des lieux de vie ou de production maraichère (production abondante de « coton »).

Et parmi les euraméricains :

- **Diva** : femelle à bonne rectitude et débourrement tardif, très tolérant au puceron lanigère et au Marssonina ;
- **Tucano** : mâle résistant au puceron lanigère, Marssonina et rouille du mélèze ;
- **autres cultivars comme Moncalvo, Oglio, Rona, Dano, AF8, Vesten...**

En résumé, **les populiculteurs de notre région ont à leur disposition un grand nombre de cultivars de peupliers adaptés aux différents terroirs**. Rien ne s'oppose sur le plan technique à ce que cette essence retrouve ses lettres de noblesse et alimente les industries locales en attente d'une matière première renouvelable et de qualité.

* Le cultivar de peuplier est une variété cultivée obtenue en général par sélection.

** liste régionalisée des cultivars éligibles aux aides publiques : https://www.peupliersdefrance.org/data/listeregionalisee_juillet2018_jun2020.pdf

Dominique Jay - dominique.jay@crpf.fr

**Pépinières
PAYRE**

*Producteur
de plants forestiers*

Agréé par le F.F.N.
C.N.I.H. 38 02 56 05
Contrôle Phytos 102 38



L'Albenc
F38470 VINAY
Tél. 04 76 64 76 60
Fax 04 76 64 70 83

E-mail : Pepiniere.Payre@wanadoo.fr
Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/pepinieres.payre>

La populiculture

L'installation d'une peupleraie

Préparation du terrain impérative pour la bonne reprise des plançons

- reboisement : bien nettoyer le terrain (broyage des rémanents et retour des éléments minéraux dans le sol préférable au brûlage) ;
- boisement : travailler le sol, notamment sur ancienne prairie, pour décompacter les horizons de surface.

Choix des plants

Seuls les plançons (grandes boutures sans racines) sont employés : section des trous moins importante, plus grande profondeur atteinte, développement racinaire harmonieux.

Leurs dimensions sont réglementées (normes européennes avec plusieurs catégories). Les anciennes catégories du Fonds forestier national restent utilisées.



Catégorie <i>(Anciennes normes FFN)</i>	Circonférence <i>(cm)*</i>	Appellation courante	Hauteur minimale <i>(m)</i>	Conditions d'installation
A1	7,85 à 9,42	8-10	3,25	À installer dans des terrains bien préparés.
A2	9,43 à 12,57	10-12	3,75	Plant classiquement utilisé.
A3	12,58 à 15,71	12-14	4,50	À n'utiliser que dans des stations riches et bien alimentées en eau, et en regarnis.

* Circonférence (cm) : plants de 1 an à 50 cm du sol / plants de plus de 1 an à 1 m du sol. Utiliser de préférence des plançons de 2 ans de catégorie A2. Éviter les plançons de 3 ans.

Choix du cultivar

Une vingtaine de cultivars peut être utilisée sur la région (voir site page 5). Tous sont différents quant à leurs exigences stationnelles, leur résistance aux attaques parasitaires, leur vitesse de croissance. De leur choix dépendra la réussite du projet.

18 stations ont été caractérisées par la nature du sol (organique, argileuse, limoneuse, sableuse), sa profondeur prospectable par les racines, sa richesse chimique, son acidité (pH < 6 = acide), son humidité et notamment la profondeur de la nappe d'eau en été.

Ces caractéristiques se déterminent par sondage à la tarière pédologique et en prenant l'acidité avec un pH mètre. À partir de cette analyse, une première sélection de cultivars peut alors être faite.

Ouverture des trous

Ils sont en général faits à la tarière hélicoïdale (différents diamètres possibles), mais on peut aussi utiliser un godet ou la dent d'une pelle mécanique.

La barre à mine reste utilisée pour les petites surfaces. L'objectif du trou est de pouvoir enfoncer facilement le plançon dans un sol aéré sur 80 cm à 1 m.

La terre autour du plançon doit être bien tassée afin que le plant ne bouge pas dans son trou.

Plantation

Réalisée fin automne début hiver pendant le repos

végétatif, mais toutefois possible au printemps si les parcelles restent longtemps inondées en fin d'hiver.

La plantation doit avoir lieu dès la réception des plants. Les densités préconisées sont 204 plants/ha (7 m x 7 m) ou 156 plants/ha (8 m x 8 m) en fonction des potentialités du sol. Un bon alignement dans les deux sens facilitera les entretiens ultérieurs. Sinon, on peut réaliser une plantation en quinconce pour une meilleure occupation de l'espace.

Attention : le confinement dû à une densité trop forte favorise le développement de maladies ou de ravageurs.

Protection contre les rongeurs et les cervidés

Dès la plantation, il est indispensable de mettre des manchons de protection contre le gibier (chevreuil, lièvre...). Contre le cerf ou le castor, une protection n'est généralement pas assez efficace, et la production de peuplier le plus souvent condamnée.

Regarnis

Inutiles au-delà de la 1^{ère} année, ils ne rattrapent jamais les premiers installés et terminent en perches non commercialisables.

Entretiens

L'idéal est entre mai et juin selon la vigueur de la plantation (avant que l'herbe ne soit trop haute). Plusieurs techniques sont possibles :

- travail du sol : les entretiens par disquage accélèrent

la croissance, en limitant la concurrence herbacée pour la ressource en eau. Un passage simple de cover-crop facilite l'infiltration de l'eau, aère le sol et freine l'évaporation de l'eau du sol. Un disquage annuel est suffisant dans les bonnes stations pendant les 4 premières années, mais nécessaire au-delà dans les mauvaises stations. Il se fait toujours à une même profondeur (15 cm maximum) ou à une profondeur moindre d'une année sur l'autre afin de ne pas endommager les racines superficielles des peupliers ;

- désherbage chimique pied à pied : peut se réaliser de la 1^{ère} à la 3^e année maxi. Seul un produit homologué est permis, mais à éviter en bordure des cours d'eau ;
- fauchage ou broyage : aujourd'hui très controversés car n'apportent rien à la croissance du peuplier et favorisent même la vigueur de la strate herbacée.

Fertilisation

Souvent superflue en populiculture, elle peut être

envisagée en utilisation « *coup de fouet* » au pied des plants la première année.

Taille de formation

En règle générale, dès la 2^e ou 3^e année avec un échenilloir ou une scie emmanchée en mars-avril, en l'absence de feuilles (meilleure vision du houppier). On supprime les fourches, les têtes multiples, ou les grosses branches « *charpentières* ». Les plus grosses branches sont enlevées sur toute la hauteur de l'arbre, ainsi que les rameaux dressés risquant de concurrencer la cime.

Élagage

Cette opération s'étale sur 3 passages selon la vigueur des peupliers en juillet-août avec une scie emmanchée. À chaque passage, la hauteur élaguée sera équivalente au maximum à la moitié de la hauteur totale. On coupe les branches basses de l'arbre sans laisser de chicots jusqu'à obtenir une grume de 6 à 7 m de longueur sans nœud. Il vise à produire du bois de qualité haut de gamme pour les utilisations les plus rémunératrices.

Le coût d'installation d'une peupleraie

Opération	Prix unitaire HT*	Coût/ha HT	Coût moyen/ha
Préparation du terrain		800 à 2 000 €	1 400 €
Fourniture des plançons	3 à 5 €/plançon	612 à 1 020 €	816 €
Ouverture des trous de plantation	3 à 5 €/trou	612 à 1 020 €	816 €
Mise en place des plançons	1 à 2 €/plançon	204 à 408 €	306 €
Fourniture et mise en place des manchons de protection	1 à 2 €/manchon	204 à 408 €	306 €
Entretien par travail du sol		150 à 300 €	225 €
Entretien par broyage de l'herbe		150 €	150 €
Taille de formation	2 à 3 €	408 à 612 €	510 €
Élagage (3 passages)	3 à 6 €	612 à 1 224 € x 3	918 € x 3
TOTAL			7 283 €

* Taux de TVA : 10 % sur l'ensemble de ces prestations si le propriétaire forestier est identifié auprès des services fiscaux par la possession d'un N° SIRENE.
Source : CRPF (analyse des prix de marchés).

Peupleraie et environnement

Pour concilier développement populiicole et préservation des milieux alluviaux, certaines recommandations sont à respecter :

- choix des cultivars : les cultures monoclonales augmentent considérablement les risques de développement des rouilles et autres maladies. Il est donc indispensable de varier les cultivars par tranche de 2 ha ;
- distances de plantation : une distance minimale de 5 m entre le 1^{er} rang



de peuplier et le bord des cours d'eau doit être respectée. La végétation naturelle en bord de

rivière est à préserver, favorisant ainsi une lisière favorable à la faune ;

- respect de la biodiversité : dans les dépressions humides et les zones très mouilleuses, il est judicieux d'interrompre les lignes de plantation pour créer des trouées diversifiées propice à la faune et à la flore.

Eric Hell - eric.hell@crpf.fr

Emballages Comas

L'entreprise installée à Jayat (01) fabrique des emballages en bois, plus précisément en peuplier. Gérée par François de Vivies depuis 4 ans, elle emploie 45 personnes pour un chiffre d'affaire de 4,5 M€/an.

La cagette bois, une activité saisonnière

La pleine saison de production, calée sur celle du maraîchage, va d'avril à novembre. Dans cette période, 25 000 cagettes sortent chaque jour de l'usine, d'où un volume impressionnant et un souci de stockage. Côté bois, la maison Comas dispose d'une ressource suffisante. Côté plastique en revanche la concurrence reste forte avec 50 % des cagettes de maraîchage qui sont en plastique.

La cagette bois, un processus maîtrisé

Le bois est utilisé frais car plus facile à travailler. Les grumes de peuplier sont écorcées puis tronçonnées en



rondins de 60 cm qui passent ensuite à la dérouleuse avant d'être assemblés et agrafés. Les coûts de production sont limités le plus possible pour garder un produit final très accessible.

La cagette bois, une garantie pour le marché du peuplier local

À Jayat, 4 millions de cagettes bois sont produites chaque année : environ 12 000 m³ de bois transformés venant d'un rayon de 200 km maxi. Chaque année, la maison Comas contribue ainsi à l'exploitation (et à la reconstitution) d'une petite centaine d'hectare de peupleraie.

Vers une diversification à court terme

François de Vivies souhaite diversifier, seule solution pour la viabilité et le développement de l'entreprise. Déjà, 800 000 caisses pour les fromages sortent chaque année des chaînes de production et un nouveau contreplaqué pliable vient d'être lancé.

Éric Hell - eric.hell@crpf.fr

Philippe Ducruet, populiculteur à Ruffieux (73)

Propriétaire de 7 ha de bois répartis en 26 parcelles, il a fait planter 2,5 ha de peuplier début 2019.

Comment êtes-vous devenu propriétaire forestier ?

« Jeune, j'aidais mon père à entretenir les bois. Après héritage, j'ai racheté les parts des autres indivisaires et acquis les parcelles voisines pour remembrer la propriété et faciliter sa gestion. Je regroupe les parcelles pour mes enfants plus tard ».

Qu'est-ce qui vous motive à être sylviculteur ?

« Tout d'abord le plaisir d'entretenir les parcelles, avec un peu plus de temps maintenant. C'est une tradition de famille. J'essaie de préserver le cadre local, populicole depuis plusieurs générations, et la biodiversité par des interventions judicieuses. Je nettoie aussi parcelles et chemins, pour améliorer le cadre des touristes de la ViaRhôna tout à côté ».

Pourquoi replanter en peuplier et quel avenir a-t-il selon vous ?

« C'est en plantant que l'on se donne la chance de réussir. Je veux dynamiser ma gestion et assurer un avenir à mes parcelles. Puis mes enfants s'en occuperont ou les revendront. Lorsque j'ai acheté ces nouvelles parcelles,



les voisins replantaient en peuplier, du Koster notamment : renseigné, j'ai fait de même. Le marché du peuplier a sûrement de l'avenir puisque des entreprises de transformation s'installent encore en France ».

Quelles difficultés et/ou aides avez-vous rencontrées ?

« J'ai trouvé des professionnels locaux pour nettoyer avant plantation quand je ne pouvais tout faire. Pour les conseils, il y a déjà ceux que le CRPF m'apporte, les réunions de l'Union des forestiers privés 73, le journal Parlons Forêt, et je discute avec les autres adhérents. J'ai bénéficié par le passé d'une aide du Conseil départemental pour le broyage avant plantation. Si j'ai une question je me tourne aussi vers le syndicat ».

Vous servez-vous d'un document de gestion ?

« Non pas encore. Je n'ai pas pris le temps de m'en occuper mais c'est quelque chose qui m'aiderait dans la gestion, à la fois pour planifier les opérations à réaliser et pour garder en mémoire ce qu'il s'est fait sur la propriété ».

Propos recueillis par Étienne Béraud - etienne.beraud@crpf.fr & Pacôme Chabert-d'Hières

Embellie sur le peuplier

La filière peuplier est actuellement dans une période de forte activité.

Les produits en peuplier se portent bien

L'emballage léger (cagettes à fruits et légumes, bourriches pour les produits de la mer, boîtes à fromage) qui utilise 37 % de la récolte française, constitue un pilier de la filière. Cette production, étroitement liée à la production agricole, a donc un caractère saisonnier et dépend des conditions météorologiques. Depuis des années l'emballage léger résiste à la concurrence du plastique et du carton. La détérioration actuelle de l'image du plastique redonne des couleurs à l'emballage bois qui a lui de sérieux atouts : alimentarité, ressource renouvelable, bilan carbone, circuit court, emplois locaux non délocalisables.

La fabrication de panneaux de contreplaqué en peuplier est en plein essor, et utilise actuellement 32 % de la récolte. Le tissu industriel du panneau est en fort développement en France, et correspond à une demande internationale en panneau élevée. Cette évolution est récente (depuis 2010) et devrait se développer à court terme.

Pour l'industrie du sciage, des perspectives nouvelles sont envisageables. En effet, des réalisations de charpentes en Hauts-de-France et des études récentes du Conseil national du peuplier sur les qualités technologiques du peuplier et de ses produits, ont montré que le peuplier pouvait être utilisé en structure dans la construction bois.

Flux de grumes : vers un recentrage national

Depuis des années, 80 % de la récolte approvisionnent l'industrie nationale et 20 % sont exportés. Sur le marché intérieur, la ressource est transformée en « local », avec des transferts de grumes entre les régions. L'export se fait traditionnellement vers l'Italie, l'Espagne, un peu vers la Belgique et l'Afrique du Nord, avec, dans la dernière décennie un effet d'aubaine vers la Chine. Si en fonction des années les destinations évoluent, les volumes exportés se compensent d'où une stabilité des exports en volume.

Récemment, l'étude sur la ressource menée par le CNP (« *Sécurisation des approvisionnements en peuplier : étude prospective de la ressource française* », 2018), montre une évolution sur le marché du peuplier due à l'augmentation significative de la demande intérieure en peuplier (augmentation de la capacité de production d'usines existantes et nouvelles usines), et à une disponibilité sur la ressource qui se tend, en particulier dans le grand Sud-Ouest. Cette tension est le fruit d'une insuffisance des reboisements depuis des années.

Face à cette tension et à un risque d'insuffisance de ressource pour les années à venir dans leur secteur, des industriels de l'Ouest (Drouin & Thébault) et du Sud-Ouest (Garnica Plywood) ont décidé de s'implanter dans le Grand-Est afin de s'approvisionner dans cette grande région populiicole.

Ces implantations auront un effet significatif sur les flux de grumes dans le Grand-Est. En étant au cœur de la ressource, elles vont recentrer la récolte du Grand-Est sur une utilisation locale et limiter l'export, en particulier vers l'Italie.

Évolution des prix à la hausse

Depuis les années 2000, les prix stagnaient entre 25 € et 40 € le m³ sur pied (mode de commercialisation habituel en peuplier) selon les régions et la qualité des lots. Depuis 3 à 4 ans les prix ont commencé à remonter dans certaines régions en atteignant parfois 50 €/m³. En 2018, cette remontée s'est confirmée nettement avec des prix à 50 – 55 € plus fréquents et des minimas à 35 € plus rares. Actuellement, la tendance à la hausse se confirme nettement, avec localement des prix annoncés au-delà de 60 €.

Pour conclure

La filière peuplier est de plus en plus active avec une demande croissante en bois des industriels, et des prix du bois nettement à la hausse, mais avec une tension sur la ressource disponible.

L'urgence actuelle, pour accompagner cette embellie sur le peuplier est d'assurer un taux de reboisement maximum.



Le reboisement en peuplier est un choix logique

Éric Paillassa, ingénieur peuplier IDF - eric.paillassa@cnpf.fr

Problèmes sanitaires du peuplier

Le paysage populicole national a été plusieurs fois marqué par des crises sanitaires qui ont conduit à des modifications majeures dans le choix des cultivars.

La crise «*Marssonina*» dans les années 70 avec le cultivar I-214, le contournement par la rouille foliaire (race E4 de *Melampsora larici populina*) de la résistance du cultivar Beaupré à la fin des années 90. Plus récemment les pullulations répétées du puceron lanigère de la fin des années 1990 aux années 2000 ont conduit à l'arrêt des plantations de I-214.

Tout ceci a impacté la production, le comportement des propriétaires mais aussi la sélection et le développement de nouveaux cultivars.

Le message de la diversification en cultivars commence à passer dans les nouvelles stratégies de production pour faire face aux risques sanitaires potentiels. C'est la seule solution pour assurer une production de bois de peuplier optimale et durable.

Les risques potentiels sont biotiques (maladies et ravageurs) et abiotiques (vent, sécheresse, gel...). Ci-après les principaux agents biotiques :

Les rouilles – Champignons foliaires (*Melampsora spp*)

Les conditions «*humides*» des peupleraies rendent les



contaminations possibles tous les ans. Chaque cultivar présente une sensibilité différente, intégrée au processus de sélection. La résistance totale n'est plus recherchée ; c'est plutôt la faible agressivité de ces pathogènes qui est testée.

Pour les cultivars sensibles, les contaminations par les rouilles provoquent des défeuillaisons précoces (juillet) et fortes, des réductions de croissance en diamètre

Le suivi de croissance : un acte indispensable pour le populteur.

Par parcelle et par cultivar, la mesure annuelle de croissance (circonférence à 1 m 50) sur 20 tiges permet de visualiser le bon état de fonctionnement de la peupleraie.

et en hauteur l'année en cours mais aussi l'année suivante. Les défeuillaisons répétées peuvent entraîner des affaiblissements et favoriser l'installation et le développement de parasites de faiblesse.

L'année qui suit, on constate des débourrements tardifs et des dessèchements de branches dans les houppiers avec parfois une réduction de la taille des feuilles.

Répartir les cultivars au sein de sa parcelle, c'est limiter les risques. On préconise de choisir un second cultivar dès que la parcelle à replanter dépasse les 2 hectares.

Le puceron lanigère (*Phloeomyzus passerinii*)

Les premières colonies apparaissent généralement dans le tiers supérieur de l'arbre, s'étendent par la suite vers le bas, formant un feutrage blanchâtre le long du tronc. Elles peuvent dépasser 300 pucerons au cm².

Les dégâts sont liés à la destruction des tissus de l'écorce au moment de la prise de nourriture à travers l'écorce. Ces attaques provoquent des dessèchements de branches, des pertes foliaires et des nécroses corticales, voire la mort rapide et massive d'arbres.

En général les arbres de lisières sont épargnés et les dommages importants se trouvent à l'intérieur des peuplements. Le cultivar I-214 fait partie des cultivars les plus sensibles.

Les xylophages (petite et grande sésie, petite et grande saperde, charançon de la patience).

C'est une des fragilités de la peupleraie ; l'impact de ces insectes est en lien direct avec la vigueur des tiges. Il est donc impératif de garantir une forte vitalité des tiges pendant la phase d'installation avec des entretiens spécifiques les cinq premières années de croissance.



Peupliers : fiscalité et aides

Taxe foncière - IRPP

Au même titre que les autres plantations, celles effectuées en peuplier bénéficient des mesures d'exonération de taxe foncière et de réduction dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Toutefois, au vu des rotations rapides de l'essence, la durée d'exonération ou de réduction a été adaptée.

- exonération de taxe foncière pendant 10 années, suite à la déclaration du boisement au service du Cadastre à l'aide du classique imprimé IL 6704 ;
- réduction du revenu forfaitaire à déclarer, pendant 10 années également.

Rappel : le forfait à déclarer est la plus faible des sommes entre la totalité du revenu cadastral avant travaux et la moitié du revenu cadastral après travaux.

Plantation de peupliers

Au même titre que les autres essences, le peuplier peut bénéficier d'aides à la plantation. Trois départements proposent ce type d'aide.

- Ain : projet minimum de 0,5 ha d'un seul tenant, aide de 60 % du coût de la plantation, plafond de travaux de 5 000 €/ha ;
- Loire : projet minimum d'1 ha, aide forfaitaire de 1 800 €/ha ;
- Puy-de-Dôme : propriété < 25 ha, aide de 30 % du coût du reboisement plafonnée à 800 €/ha.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a également un dispositif d'accompagnement des plantations, dont le peuplier. Les conditions à remplir pour en bénéficier sont actuellement en cours de discussion.

La Région subventionne également les élagages à grande hauteur des peupliers.

Peupliers : réglementation

Coupes rases

Les coupes définitives de peupliers sont exemptées des demandes d'autorisation prévues (article L 124-5 du Code forestier).

Elles ne sont donc pas concernées par les arrêtés préfectoraux qui définissent par département, pour les forêts ne disposant pas d'un document de gestion durable, les surfaces de coupe qui nécessitent une autorisation préfectorale préalable. Elles sont généralement également dispensées de demande d'autorisation de coupe dans le cadre de la réglementation des Espaces boisés classés.

Ceci ne dispense pas de l'obligation de reconstituer l'état boisé dans les cinq années qui suivent la coupe pour toute surface supérieure ou égale à 1 ha.

Attention les coupes rases de peupliers ne sont pas exemptées de demande de coupe dans le cas de forêt placée sous le Régime spécial d'autorisation de coupe (propriété > 25 ha sans document de gestion durable). De même des réglementations spécifiques peuvent être localement applicables.



« Coton » de peuplier femelle emporté par le vent.

Boisement et reboisement

Le peuplier au même titre que les autres essences peut être concerné au cas par cas par une réglementation communale de boisement ou de reboisement. Il convient de se renseigner localement.

Certaines réglementations anciennes mais toujours en vigueur excluaient parfois les cultivars de peupliers femelles. Ceci afin d'éviter la production de bourre laineuse qui entoure la graine et facilite son transport par le vent, bourre pouvant être considérée comme une nuisance (irritation à proximité des habitations). Cependant il faut noter que les cultivars femelles ne sont plus ou très peu utilisés en reboisement (cas des cultivars I 214, Ghoy, Boelare et Raspalje par exemple).

Enfin le peuplier de culture est parfois exclu des essences autorisées ou préconisées dans le cadre de réglementations ou dispositifs environnementaux, par souci de préserver les zones humides et les cours d'eau.

En l'absence de réglementation, il est habituellement conseillé de se retirer d'un minimum de 5 à 6 mètres de distance du bord des cours d'eau et de préserver les ripisylves naturelles.



Peuplier : des acteurs dynamiques mais une filière en danger

Le peuplier est souvent mal aimé, pourtant cette essence offre de nombreux avantages.

Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession Fibois 38 ont alerté les collectivités publiques de l'importance de cette essence pour l'avenir de cette filière (emplois, usages du peuplier...). **Les difficultés rencontrées sont : contraintes environnementales et/ou réglementaires, enjeux divergents, problématiques foncières, manque de reboisement...**

Face à cette problématique, la Charte forestière de territoire (CFT) Bas Dauphiné Bonnevaux a initié, en 2018, une **concertation entre les acteurs de la filière, les institutionnels et les acteurs de l'environnement** afin que chacun puisse évoquer ses attentes et avoir le même niveau d'information. Une étude, réalisée par Adam Gibaud, stagiaire à la CFT, à l'échelle du bassin versant de la



Sannes et des communes de Septème et Pont-Évêque a confirmé la **réduction des surfaces en peuplier (perte de 20 % en 25 ans et maintien actuel de cette tendance)**

et permis d'affiner les causes de ce déclin au niveau local. Les discussions vont se poursuivre en 2019 et 2020 afin que la filière puisse être redynamisée tout en intégrant les enjeux de chacun.

Cette reprise dépendra toutefois des propriétaires. **Le contexte technique et économique du peuplier** est aujourd'hui favorable pour les propriétaires avec, de nombreux cultivars pour répondre à la variabilité des sols, des prix en hausse, des besoins importants des industriels et de nombreuses entreprises capables d'exploiter, planter et entretenir.

Propriétaires faites-vous conseiller et à vous de jouer !

Mickaël Chatenet
mickael.chatenet@crpf.fr



Des contrats « bois sénescents » dans le Haut-Forez

Conserver des vieux bois, ou arbres sénescents, au-delà de la phase de maturité, est une mesure favorable aux habitats naturels et à la biodiversité forestière.

Dans une sylviculture classique, les arbres sont généralement exploités au plus tard en pleine maturité, et le cycle de sylvigénèse est donc incomplet.

Ces vieux et gros bois sénescents, peu fréquents en forêts gérées, présentent généralement des micro-habitats favorables à de très nombreuses espèces parfois rares (mousses, lichens, insectes, champignons, chauve-souris, oiseaux...).

Dans cet objectif de conservation, le document d'objectifs Natura 2000 des Hautes



Chaumes du Forez prévoit une mesure favorisant le maintien de tels arbres. Loire-Forez agglomération, opérateur sur le site, propose en partenariat avec le CRPF un **contrat forestier indemnisant les propriétaires qui s'engageront à maintenir des vieux bois sénescents** dans leurs sapinières et autres forêts naturelles à forte valeur environnementale et ce pour une durée de 30 années.

Les arbres retenus, au minimum 3/ha et d'un diamètre minimum de 50 cm à 1,30 m de hauteur, seront identifiés sur le terrain. **De plus tout propriétaire s'engageant dans ce type de contrat verra également sa taxe foncière exonérée.**

Maintenir des arbres sénescents en forêt n'est pas encore dans les habitudes des forestiers, et même si la prise en compte de la biodiversité est de plus en plus intégrée à la gestion des hêtraie-sapinières foréziennes, la mesure nécessite d'être largement explicitée. **Le CRPF est tout naturellement chargé de la mise en œuvre de ce dispositif innovant.**

Alain Csakvary
alain.csakvary@crpf.fr



Colloque douglas

À l'occasion de la Journée internationale des forêts, le 21 mars 2019, Fransylva Rhône a organisé un colloque sur le douglas et le réchauffement climatique avec France Douglas, le FCBA et le CRPF.

France Douglas a dressé l'état de la ressource française de douglas et son évolution. La France avec 420 000 ha de peuplements de douglas est le 1^{er} producteur européen pour cette essence. La production de sciage avoisinant 1 million de m³ en 2017 devrait doubler d'ici à 2040.

Les actions de France Douglas ont été mises en avant : développement des marchés du douglas en valorisant ses qualités technologiques, pérennisation de la ressource en qualité et en quantité.

Le FCBA a lui présenté les recherches en cours sur les différentes variétés de douglas pour répondre aux attentes de la filière : adaptation au changement climatique et amélioration de la qualité des bois.

Enfin, le CRPF a présenté l'impact du changement climatique sur le douglas dans le Rhône. Jusqu'à présent peu affecté par des problèmes sanitaires



majeurs, le douglas est à surveiller dans ce contexte de changement climatique. Enfin, les itinéraires sylvicoles possibles pour le douglas ont été présentés pour obtenir du bois de qualité, des peuplements viables et adaptés au changement climatique.

Ces interventions diversifiées et de qualité ont été appréciées par les 150 participants au colloque.

Marie-Pauline Tachon
marie-pauline.tachon@crpf.fr

Vous vendez votre forêt



Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines ☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr
RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

Marchés des bois : évolutions récentes et tendances actuelles

Avec plus de 5 millions de m³ récoltés en Auvergne-Rhône-Alpes, la filière forestière régionale contribue à l'activité économique locale, et fournit les produits du quotidien, du papier journal aux matériaux de construction.

En 2018 les marchés du bois, notamment résineux, étaient soutenus grâce à une forte activité dans le bâtiment. Pour les feuillus et le chêne principalement, les débouchés de merrains et de traverses paysagères ainsi que les marchés internationaux, ont gardé les cours à un niveau très correct.

Par rapport à 2017, les cours du bois sont en progression et sont au plus haut depuis plus de 10 ans. Les chênes, les peupliers et les douglas portent principalement le marché des sciages. Les cours des bois d'industrie et d'énergie feuillus se maintiennent voire sont en augmentation.

Le chêne toujours en bonne forme

Les chênes « *Gaulois* », (sessile et pédonculé) se maintiennent dans un marché ferme. Malgré quelques soubresauts des cours en fin année 2018, le début d'année est tout à fait favorable à ces essences. Les arbres de presque toutes les qualités sont prisés et notamment ceux pouvant fournir des merrains et des sciages de qualité.

Maintien du douglas

Le douglas fournit un bois reconnu et apprécié pour ces qualités mécaniques. Il est durable, a d'excellentes performances en construction et peut s'utiliser en extérieur. Depuis dix ans, la demande sur le marché du douglas est montée en

puissance et actuellement les bois aptes au sciage industriel, entre 1 et 1,5 m³ unitaire sont très recherchés par les transformateurs.



Repli sur l'épicéa

Dans le nord-est de la France, plus largement en Europe du nord, les massifs d'épicéas sont particulièrement impactés par les scolytes. Ces insectes une fois présents, imposent d'exploiter rapidement les arbres pour limiter les pertes économiques. L'afflux sur les marchés des bois scolytés a eu pour conséquence de tasser les cours notamment des sciages charpente.

De manière générale, les prix des épicéas sont en baisse. Quelques produits semblent rester stables, comme la palette par exemple.

Morosité pour le sapin

Pour les arbres de petits volumes aptes aux sciages, les cours se maintiennent. Mais depuis quelques années maintenant, les gros sapins, surtout de mauvaise qualité (branchus et qui ne permettent pas de fournir des sciages de qualité), ne sont pas recherchés par les acheteurs.



Pour les autres essences les marchés sont plus locaux, mais il n'est pas improbable de trouver un acheteur pour du frêne par exemple dont le marché se porte bien. La commercialisation ne s'improvise pas. Les investissements et le temps consacré à la sylviculture doivent porter leurs fruits mais à condition de bien vendre. Marquage et cubage, définition des clauses d'exploitation, conduite du chantier sont autant de points qu'il faut maîtriser pour s'assurer le meilleur résultat.

Adrien Bazin - adrien.bazin@crpf.fr



Avec les Fogefor (Formations à la gestion forestière), apprenez à entretenir vos bois.

Chaque année, des formations à la gestion forestière animées par le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sont proposées à tous les propriétaires forestiers privés. Elles permettent de découvrir la forêt ou d'approfondir ses connaissances, de réaliser des exercices pratiques en forêt et de rencontrer des professionnels de la filière forêt-bois (gestionnaires, scieurs...).

Thème	Lieux	Dates
Les travaux de bûcheronnage et de débroussaillage	Noirétable (Loire)	20 et 27 septembre 2019
Le changement climatique et ses conséquences en forêt	Ouest et Monts du Lyonnais, Beaujolais Sud (Rhône)	27 septembre, 11 et 25 octobre
Préparer et commercialiser ses coupes de bois	Isère	20 septembre, 18 octobre, 8 et 14 novembre
GPS et nouvelles technologies en forêt	Forez (Loire)	11 et 12 octobre
Préparer et commercialiser ses coupes de bois feuillus	Le Veudre, Le Mayet-de-Montagne (Allier)	11, 18 et 25 octobre 2019
S'initier à la gestion forestière	Drôme et Ardèche	Octobre 2019 à juin 2020
Le plan simple de gestion	Ain	À partir de septembre 2019
S'initier à la gestion forestière	Isère	À partir de septembre 2019

Retrouvez toutes les formations 2019 et les modalités d'inscription sur le site internet du CRPF www.auvergnerhonealpes.cnpf.fr rubrique « *information et formation / Stages FOGEFOR* ».

Adrien Bazin
adrien.bazin@crpf.fr

Le patrimoine
n'est pas fait que de pierres.

CA CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

Christian Lallia, populeulteur et acteur de la filière industrielle « bois »

À 56 ans, Christian Lallia est marié et père d'une jeune fille. Après 2 ans de mat-physique-chimie à l'université, il intègre l'Institut National du Bois à Paris en 1985. Après son service militaire, il reprend ses études à Poisy-Chavanod pour se professionnaliser en commercialisation des produits forestiers.

Sur le point de s'orienter vers l'approvisionnement d'une papeterie, le hasard le fait rencontrer l'importateur de matériels finlandais HewSaw et Raute qui lui propose de rejoindre l'entreprise. Plusieurs années salarié, il fondera son entreprise en 1989, « Finnso Bois » dont il est depuis le gérant.

« Finnso Bois » accompagne les projets durables des industriels français. Prospection et vente d'équipements principalement nordiques pour les 1^{ère} et 2^e transformations du bois. Implantée à Paris, avec un atelier à Lezoux (63), elle travaille en France et dans les pays francophones d'Afrique. Christian Lallia est aussi membre de la Société des Experts Bois et administrateur de l'École Supérieure du Bois.

Très tôt il s'intéresse à la populeulture. Dès 1986, en stage aux États-Unis, il concluait entre autre une étude par « Pourquoi ne pas planter des peupliers de culture dans le Maine (Nord-Est américain) ? ».

Passionné par cette essence il achète une peupleraie de 27 ha dans le Puy de Dôme fin 2015, composée essentiellement de « Robusta ». Il envisage la récolte et le remplacement par des cultivars plus « modernes » et productifs, mieux adaptés à la station.

Il participe aussi à la gestion d'un massif boisé de 150 ha dans l'ouest parisien.

Au contact quotidien des industriels, Christian Lallia a un regard éclairé sur la filière populeicole. Il note un net raffermissement des prix d'achat aux producteurs (augmentation des besoins des industriels français et étrangers), mais qui peut entraîner la raréfaction de la ressource si on n'y prend pas garde. Les importants investissements réalisés et à venir dans leurs usines en France augurent cependant un avenir serein à la filière.

En effet, on assiste à un retour des cageots bois, en défaveur de ceux en plastique utilisés en production fruitière, maraîchère..., car plus vertueux environnementalement et issus d'une matière renouvelable.

Les produits « bois » de plus en plus utilisés dans l'alimentaire (bâtons de glace, emballages légers, supports de cuisson...) et les difficultés d'importer des bois exotiques destinés aux contreplaqués invitent les industriels à s'intéresser au peuplier.



Des scieries se sont équipées pour transformer les gros diamètres et depuis peu le bois thermomodifié permet un usage extérieur protégé.

Les exigences des transformateurs face aux différents cultivars ? « Les fabricants de contreplaqué sont assez tolérants, par contre privilégient les bois élagués jusqu'à 5,5 ou 6,6 m pour produire les faces et contrefaces. On observe cependant un intérêt pour le « Robusta » et ses propriétés mécaniques (cagettes), et pour le I 214 et autres cultivars au bois blanc (emballages alimentaires). Les nouvelles technologies permettront aussi de valoriser les bois plus petits et les surbilles... »

Il conclut l'entretien et se dit « extrêmement optimiste pour la filière populeicole, si les propriétaires répondent présent en renouvelant et augmentant de manière très dynamique les plantations. Les industriels ont créé La Charte Merci le Peuplier, et il invite les populeulteurs à se rapprocher du fonds Plantons pour l'avenir dont il est membre, et qui accompagne les propriétaires forestiers pour leurs projets de reboisement notamment en peuplier ».

Propos recueillis par Dominique Jay dominique.jay@crpf.fr

Une embellie populeicole qui se confirme.

Journal réalisé par

Avec les concours financiers de

Imprimé sur du papier

